

Extrait d'acte de décès

Passeport

Mis à jour le 08 avril 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Pour un majeur

- Première demande
- Renouvellement
- Passeport perdu
- Passeport volé
- Passeport en urgence

Pour un mineur

- Première demande
- Renouvellement
-

Passeport perdu

- Passeport volé
- Passeport en urgence

Pour en savoir plus

- Consulter les fiches pays du site du ministère des affaires étrangères - Information pratique - Ministère chargé des affaires étrangères
- Parafe : passage rapide des frontières - Information pratique - Ministère chargé de l'intérieur

Voir aussi...

- Carte nationale d'identité (particuliers)



Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr